

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE
SUR LE SECTEUR DÉNOMMÉ
« LES MONTS DE SARCELLES »**

**Reserve foncière localisée sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt
sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Plaine Vallée**



**Bénéficiaire de la DUP :
Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

**Dossier constitué conformément
aux dispositions de l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**

**Juin 2023
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
1, rue de l'Égalité
95230 Soisy sous Montmorency**

SOMMAIRE

- **Au titre des pièces exigées par le code de l'expropriation pour le dossier préalable à la DUP :**
 - Pièce 1 – Une notice explicative,
 - Pièce 2 – Le plan de situation,
 - Pièce 3 – Le périmètre de la DUP,
 - Pièce 4 – L'appréciation sommaire des dépenses
- **Au titre du code de l'expropriation pour le dossier parcellaire :**
 - Pièce A- Un plan parcellaire régulier des terrains correspondant à l'état parcellaire,
 - Pièce B- Un état parcellaire

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE
SUR LE SECTEUR DÉNOMMÉ
« LE MONT DE SARCELLES »**

**Reserve foncière localisée sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt
sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Plaine Vallée**

Pièce 1 : Notice explicative

**Bénéficiaire de la DUP :
Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

**Dossier constitué conformément
aux dispositions de l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**

**Juin 2023
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
1, rue de l'Égalité
95230 Soisy sous Montmorency**

PREAMBULE

La déclaration d'utilité publique est demandée au profit de la communauté d'agglomération Plaine Vallée.

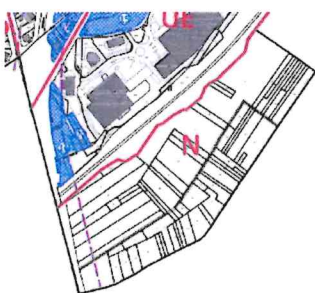


Le lieu-dit des « Monts de Sarcelles » est à cheval sur les communes de Groslay (17ha) et de Saint-Brice-sous-Forêt (8,4 ha), pour un total d'un peu plus de 25 ha. Si la partie située à Groslay a depuis longtemps fait l'objet d'une opération d'aménagement ambitieuse au bénéfice de la collectivité (parc d'activités « Les Monts du Val d'Oise »), les terrains situés à Saint-Brice-sous-Forêt sont dans une situation de déshérence préoccupante sur le plan environnemental et sécuritaire.

En l'absence d'acteur pilote susceptible de mettre en œuvre un projet d'aménagement, le site a progressivement perdu toute vocation structurante et subi, depuis 10 ans, des occupations illicites répétées par des populations en situation de grande précarité.

L'objectif de la collectivité est, à terme et dès lors qu'elle sera définie, de mettre en œuvre une opération d'aménagement, redonnant une destination viable à ces terrains en permettant, tout à la fois, de :

- Sécuriser le périmètre aux abords du parc d'activités existant afin d'en interdire toute nouvelle occupation ;
- Résorber la pollution de surface et, le cas échéant, du sol ;
- Requalifier l'entrée de ville ;
- Proposer un projet structurant pour le territoire dans le respect de la destination naturelle du site.



Les terrains étant situés en zone naturelle du PLU, les collectivités se fixent notamment comme but de rester dans le cadre strict de la sobriété foncière imposée par la loi Climat et Résilience et prévu dans le futur SDRIF-E de la Région Ile-de-France.

De ce fait, le projet qui sera envisagé devra s'inscrire dans un site qui restera globalement inconstructible même si des équipements d'intérêt général ne sont pas à exclure à ce stade des réflexions.

La présente notice se propose :

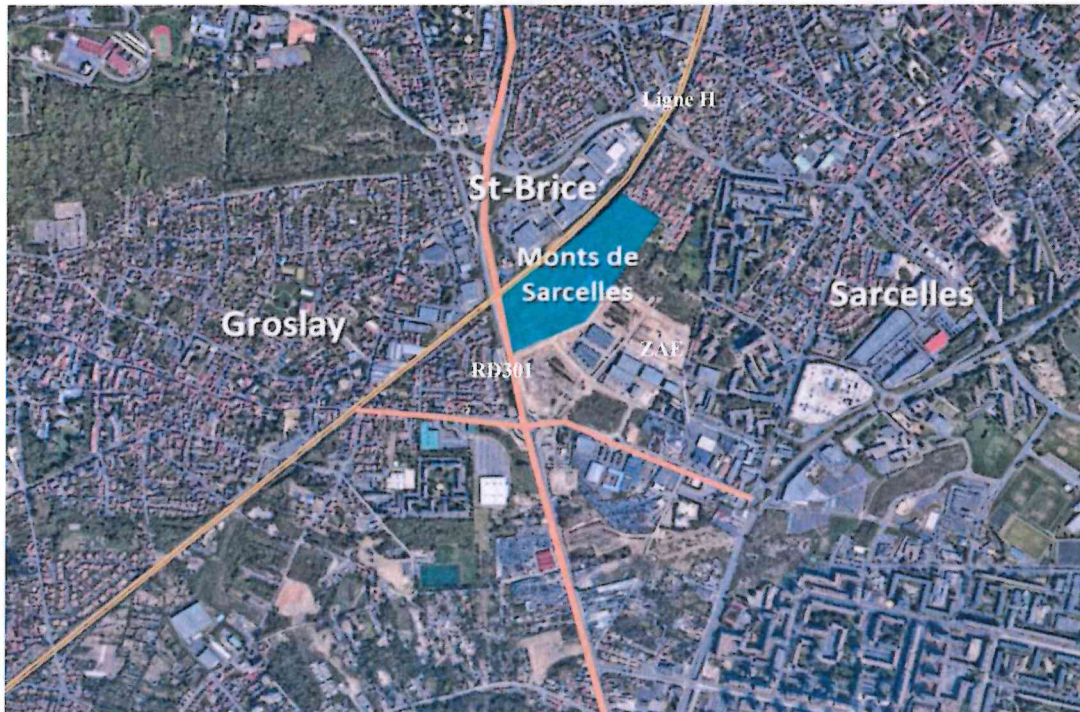
- 1. D'aborder dans un premier temps la situation des terrains et leur contexte urbain ;**
- 2. D'exposer la situation d'urgence du fait des problématiques environnementales subies par les collectivités et par les administrés situés à proximité ;**
- 3. De présenter les principes de base d'un futur projet à envisager ;**
- 4. De faire le point sur la situation foncière actuelle**
- 5. De justifier de l'utilité publique des acquisitions et du recours à la procédure choisie**

I. LE PROJET ET L'UTILITE PUBLIQUE DE L'OPERATION

A. LE CONTEXTE

1. Situation des terrains et leur contexte urbain :

Les Monts de Sarcelles Saint-Brice, un site enclavé quasiment inaccessible :



Situé à St-Brice-sous-Forêt (95), cet ancien site arboricole de 8,4 ha est totalement enclavé entre la voie ferrée ligne H au Nord, la nouvelle zone d'activités au sud située sur Groslay (Les Monts du Val d'Oise), la RD301 (ex-Rn1) à l'ouest et une zone d'habitat à l'est sur la commune de Sarcelles.

Aujourd'hui, aucune voie ne dessert directement ce périmètre et seuls les piétons peuvent y pénétrer soit directement par le sud à partir de la RD 301 (cependant inadaptée aux piétons) ou par des chemins indirects et non « officiels ».

Un ancien site arboricole exploité jusqu'en 2010 :



Vue du site en 2010, avant enrichissement

Jusqu'en 2010, le site était encore en exploitation à usage arboricole essentiellement des poiriers et quelques rangées de pivoines. Les exploitants propriétaires sont majoritairement des Groslaysiens qui possédaient également souvent des parcelles sur l'autre partie des Monts de Sarcelles sur laquelle a été édifée la zone d'activité des Monts du Val d'Oise.

Monts de Sarcelles : deux sites, deux communes, deux trajectoires bien différentes :



A) La zone d'activité : l'agglomération a créé en 2007 une ZAC sur la commune de Groslay, à vocation d'activité afin de générer une zone d'emploi conformément à la stratégie de développement économique mise en place. L'objectif poursuivi est de créer de l'emploi local accessible aux habitants, à proximité de leur domicile, afin de diminuer les déplacements pendulaires et les émissions de gaz à effet de serre induits.

Cette opération exemplaire, en cours d'achèvement, a généré la création d'environ 800 à 1000 emplois.

B) Les occupations illégales : Dès 2011, les Monts de Sarcelles Saint-Brice ont fait l'objet d'occupation illégales d'une population issue de la communauté rom. Cette situation a engendré progressivement un état sanitaire délabré et des tensions importantes entre occupants et populations (habitants ou entreprises) alentours.

2. Situation d'urgence du fait des problématiques environnementales subies par les collectivités et par les administrés situés à proximité :

Depuis 2011, les Monts de Sarcelles Saint-Brice sont occupés par des camps de populations roms successifs entraînant un état de délabrement alarmant par :

- une accumulation considérable de déchets,
- la coupe quasi totale des arbres,
- l'édification d'un bidonville en bordure de la RD301 de 700 à 800 personnes jusqu'à juillet 2022 (date de leur expulsion).

- **Situation sanitaire dangereuse :**

Les hydrocarbures déversés, les zones de brûlages (présence de PCB dans le sol) et la lixiviation des déchets ont entraîné une importante pollution du site :



En avril 2022, le nettoyage du site et sa dépollution ont été estimés à **3,5 millions d'euros HT** par un bureau d'études spécialisé. En effet, on peut identifier :

- **Plusieurs centaines de m²** contaminés par brûlages, et potentiellement par des **PCB** très nocifs pour l'environnement et les humains.
- **12 500 T de déchets à stocker** en décharge de type ISDND (ancienne classe 2, ordures ménagères).
- **2 000 T de terres polluées à éliminer** intégralement par désorption thermique (dégradation des molécules par la chaleur).
- **Situation paysagère dégradée :**



La perception actuelle de l'entrée de ville le long d'un axe structurant à grand trafic donne une image particulièrement négative et incompatible avec les critères d'aménagement qualitatifs que les collectivités

se sont fixées. La situation s'avère urgente compte tenu des projets structurant en cours de développement sur la commune de Groslay qui nécessite un environnement « normal » pour permettre l'installation des entreprises. L'implantation de sièges sociaux d'entreprises, la création d'un hôtel 3 étoiles et le développement de services aux entreprises et aux habitants ne sont pas envisageables le long d'un site aussi déqualifiant.

Actuellement, sur les terrains directement limitrophes à ces emprises polluées, Plaine Vallée développe un programme dense et ambitieux avec un promoteur (ESSOR) avec lequel a été signée une promesse de vente.

- **Situation sécuritaire sensible :**

Etat actuel du site suite à l'évacuation du camp de Roms en juillet 2022 :



L'occupation à proximité immédiate d'une zone d'activité nouvelle génération en plein développement a créé de fortes tensions avec les entreprises qui venaient de s'implanter dans de nouveaux bâtiments construits selon les dernières normes environnementales.

On a observé durant cette période un squat permanent des stationnements privés dédiés aux entreprises, de nombreux déchets déposés directement dans les enceintes des entreprises, des dégradations diverses (grillages découpés, caméras endommagées, portes forcées...), bennes de stockage fouillées systématiquement pour récupération de matériaux...

Les dépôts de plaintes ont été nombreux mais sont restés longtemps sans solutions pérennes. La commercialisation du site par les promoteurs auprès de nouvelles entreprises s'en est trouvée fortement ralentie.

En mai 2022, à l'unanimité, les maires des communes de la communauté d'agglomération Plaine Vallée ont décidé d'agir avec l'appui des services de l'Etat pour résoudre définitivement les problèmes environnementaux, sanitaires et économiques posés par l'occupation permanente de ces terrains privés. Pour ce faire, les élus ont validé le principe d'acquiescer l'intégralité des parcelles du site des Monts de Sarcelles Saint-Brice afin d'en assurer le nettoyage et la protection avant d'imaginer ultérieurement, sur les réserves ainsi constituées, une opération d'aménagement qualitative compatible avec les règles du PLU et la trajectoire zéro artificialisation nette. Cette action de la puissance publique était devenue indispensable devant l'impuissance des nombreux propriétaires, ex-arboriculteurs ou descendants d'arboriculteurs, qui manquaient singulièrement de moyens pour protéger un site totalement ouvert.

Cette volonté des élus locaux a permis d'engager, en lien avec les services de l'Etat, l'évacuation du site par les forces de l'ordre en juillet 2022.

Depuis cette date, les collectivités ont instauré une organisation permettant de surveiller le site :

- Installation de deux caméras de surveillance reliées au centre de surveillance urbain intercommunal (CSUI).
- Création de cheminements sur le site afin de pouvoir y pénétrer pour prévenir toute occupation.
- Rondes quotidiennes des services de police municipale et nationale.
- Mobilisation permanente des Services Techniques des collectivités pour surveillance et entretien des installations.
- Création de merlons et de murets de protection.

Cette situation mobilisant des ressources financières conséquentes de l'agglomération et les moyens humains de plusieurs services ne peut perdurer indéfiniment. Il apparaît ainsi urgent de maîtriser rapidement l'intégralité du foncier et de poser les principes d'un futur projet régularisant cette situation.

3. Les principes de base d'un futur projet d'aménagement :

Le projet proposé sur les Monts de Sarcelles, qui n'est pas guidé par le PLU (pas d'OAP notamment) et n'a donné lieu à aucune étude préalable, devra permettre de résoudre l'ensemble des difficultés rencontrées mais, au-delà de ces nécessités urgentes supposant de maîtriser le foncier, il devra également offrir une opportunité d'aménagement pérenne au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Sur cette base les principes du futur projet à définir seront de :

- **Respecter la zéro artificialisation nette (ZAN)**, édictée dans le futur SDRIF-E, et donc l'inconstructibilité du site. Ce dernier restera classé en zone naturelle ou, le cas échéant, passera en partie en zone agricole si cela devait s'avérer nécessaire et les règlements seront alors adaptés en fonction, le tout dans le respect donc des documents d'urbanisme communaux et supracommunaux.
- **Dépolluer le site et reconquérir l'entrée de ville et du département** : actuellement les restes de l'ancien bidonville et les déchets omniprésents, occasionnent une déqualification paysagère importante pour les communes (Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles et Groslay) ; C'est un surcoût pour la collectivité qui ne porte pas la responsabilité de cette pollution.

Les solutions ultérieures d'aménagement, en l'absence de constructibilité au PLU, ne permettent pas d'envisager un retour sur investissement compensant cette charge.

- **Développer un projet environnemental qualitatif** : le contexte local et la situation écologique générale appellent un projet respectueux et engagé dans une démarche environnementale. A cette fin, les logiques d'énergies renouvelables ou de l'alimentation de proximité (circuit court) peuvent sans doute alimenter une réflexion constructive pour l'avenir.

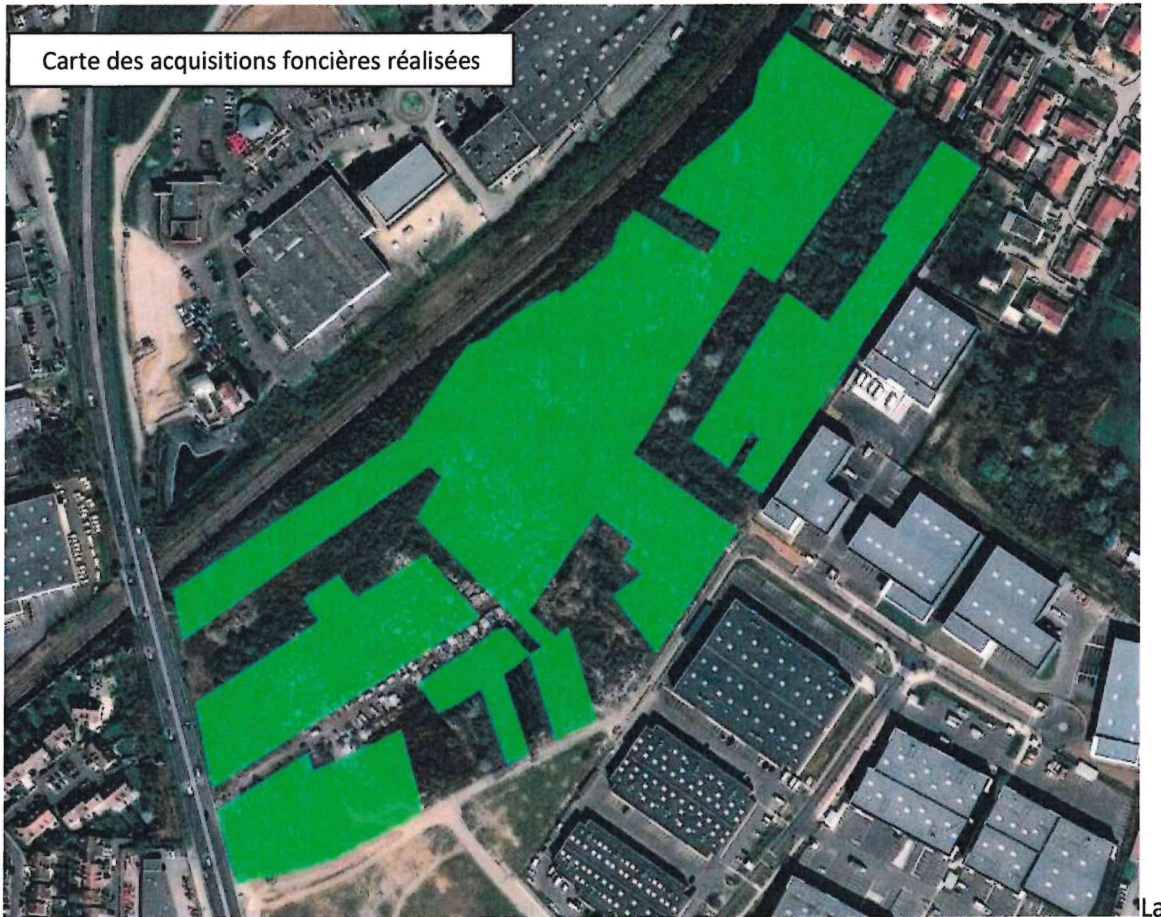
Cette approche permettrait d'ailleurs d'être en accord avec la limitation de l'artificialisation des sols et permettrait de respecter le contexte historique arboricole du secteur, lequel a actuellement disparu du fait des occupations illicites passées.

- **Sécuriser efficacement et définitivement le site** : aucun projet ne pourra être envisagé s'il ne permet pas une protection durable et autonome du site sans surveillance continue des services de police qui ont par ailleurs de nombreuses autres missions d'intérêt général.

Cette protection ne peut passer que par des solutions évidentes et connues : occupation des parcelles, clôtures, dispositif de surveillance voire de gardiennage dédié au site.

4. Point sur la situation foncière :

Suite à la décision des élus de rentrer dans une logique de maîtrise de l'intégralité du foncier afin d'engager une démarche de sécurisation et de dépollution du site, il a été entrepris de proposer aux propriétaires connus d'acquiescer leurs biens.



La superficie totale du site est de 84 143 m² et comprend 69 parcelles pour 38 propriétaires.

Devant leurs difficultés à gérer leurs parcelles, les propriétaires ont été très majoritairement favorables à la vente immédiate de leurs biens au prix fixé par le service des domaines à savoir 7€ /m² en zone N et hors coût de dépollution à la charge de l'agglomération.

Depuis décembre 2022, quatre sessions de signatures ont permis à Plaine Vallée de se rendre, à la date du 19 juin 2023, propriétaire de 58 176 m² (29 parcelles mentionnées ci-après) sur les 84 143 m² (69 parcelles) composant le périmètre.

II - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

A. OBJET DU DOSSIER

En considération de l'ensemble des données qui précèdent, au regard des enjeux environnementaux, humains, urbains et économiques (du fait du parc d'activités voisin), du coût prévisionnel (cf. estimation sommaire du coût des acquisitions à réaliser), de la maîtrise foncière avancée et du nombre de parcelles restant à acquérir, les acquisitions présentent un caractère d'utilité publique.

L'article L. 221-1 du code de l'urbanisme autorise « *L'Etat, les collectivités locales, ou leurs groupements y ayant vocation, [...] à acquérir des immeubles, au besoin par voie d'expropriation, pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'une action ou d'une opération d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L. 300-1* ».

Aucun projet n'ayant encore pu être établi, il est apparu nécessaire à la Communauté d'agglomération Plaine Vallée de solliciter l'utilité publique au visa de la disposition précitée en vue de l'acquisition d'immeubles tels que désignés dans la pièce intitulée « périmètre délimitant les immeubles à exproprier ».

Compte tenu de l'urgence à sécuriser et pouvoir engager la requalification du site, l'objectif poursuivi par la Communauté d'agglomération Plaine Vallée est de parvenir rapidement à la maîtrise foncière totale du secteur des Monts de Sarcelles, avant l'établissement d'un projet.

On sait que l'opération d'aménagement sera importante, tant par la superficie du site que par les enjeux pour la Communauté d'agglomération Plaine Vallée, qu'il s'agisse de l'impact sur les activités économiques voisines ou des enjeux urbains (entrée de ville) ainsi qu'environnementaux et sécuritaires.

Le projet devra répondre à des exigences de qualité environnementale fortes et devra être compatible avec l'inconstructibilité des terrains au PLU.

Il n'y a aucun élément permettant encore de déterminer les caractéristiques du projet d'aménagement futur, étant par exemple relevé qu'il n'y a pas d'orientation prévue au PLU et qu'aucune étude de maîtrise d'œuvre n'a encore été engagée.

La maîtrise foncière a été engagée au printemps 2022 et elle est très avancée. Elle nécessite toutefois d'être accélérée, sécurisée et menée à terme puisque certaines parcelles restant à acquérir constituent des points durs pour lesquels le processus d'acquisition amiable est complexe et n'a pu aboutir jusqu'à présent de sorte qu'il apparaît compromis en l'état.

Il résulte de tout ce qui précède que seul le recours à une **déclaration d'utilité publique « réserve foncière »** permettra à la communauté d'agglomération de faire constater l'utilité publique de son projet et d'engager une procédure d'expropriation des biens nécessaires à sa réalisation, cela faute de pouvoir recourir à une procédure habituelle en l'absence de projet d'aménagement établi.

Dès lors, il est nécessaire de procéder non seulement à une enquête préalable à la DUP mais également à une enquête parcellaire préalable à la prise d'un arrêté de cessibilité qui conduira, in fine, à l'obtention d'une ordonnance d'expropriation. Les propriétaires compris dans le champ de l'enquête parcellaire seront appelés à faire valoir leurs droits au cours de l'enquête.

Ainsi, le présent dossier est constitué en vue de la réalisation de cette enquête conjointe.

B. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Compte tenu du régime d'enquête publique unique exposé ci-avant, le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces exigées en vertu des législations et réglementations applicables au projet, à savoir :

- **Au titre des pièces exigées par le code de l'expropriation pour le dossier préalable à la DUP :**
 - Pièce 1 – Une notice explicative,
 - Pièce 2 – Le plan de situation,
 - Pièce 3 – Le périmètre de la DUP,
 - Pièce 4 – L'appréciation sommaire des dépenses

- **Au titre du code de l'expropriation pour le dossier parcellaire :**
 - Pièce A- Un plan parcellaire régulier des terrains correspondant à l'état parcellaire,
 - Pièce B- Un état parcellaire

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE
SUR LE SECTEUR DÉNOMMÉ
« LES MONTS DE SARCELLES »**

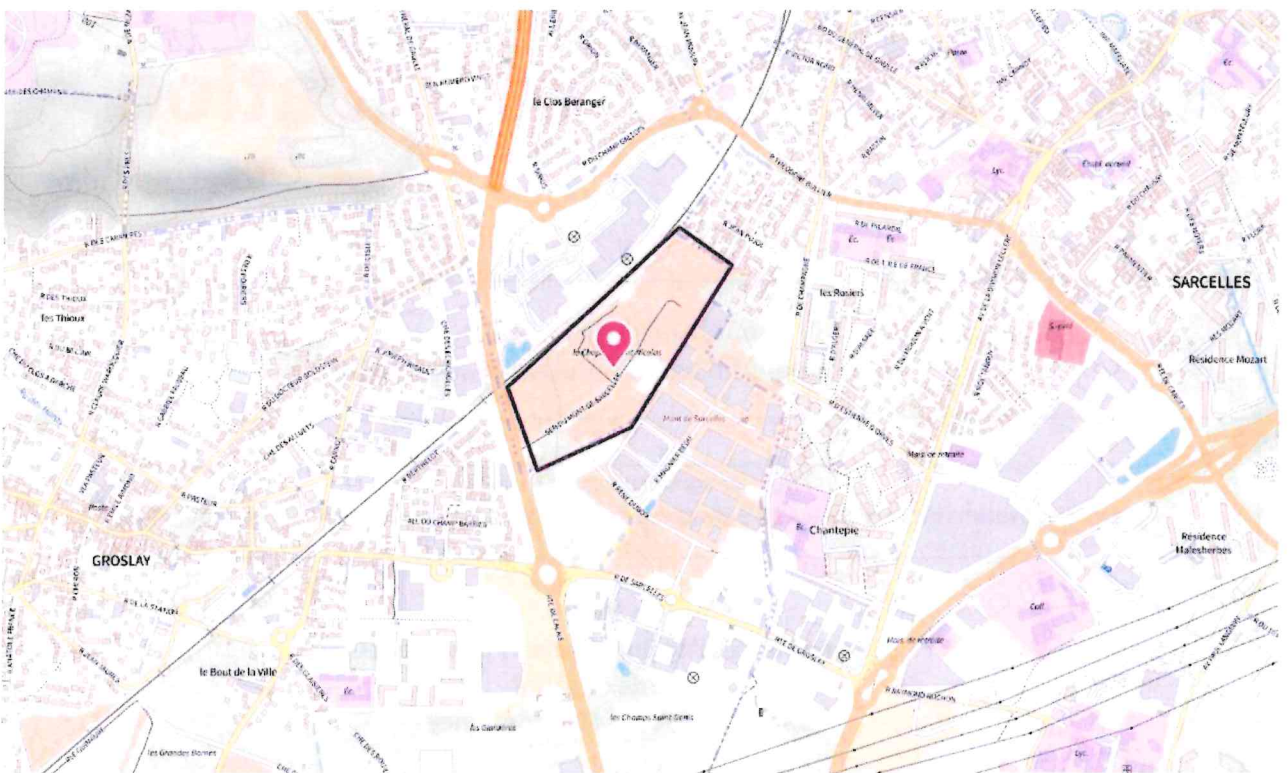
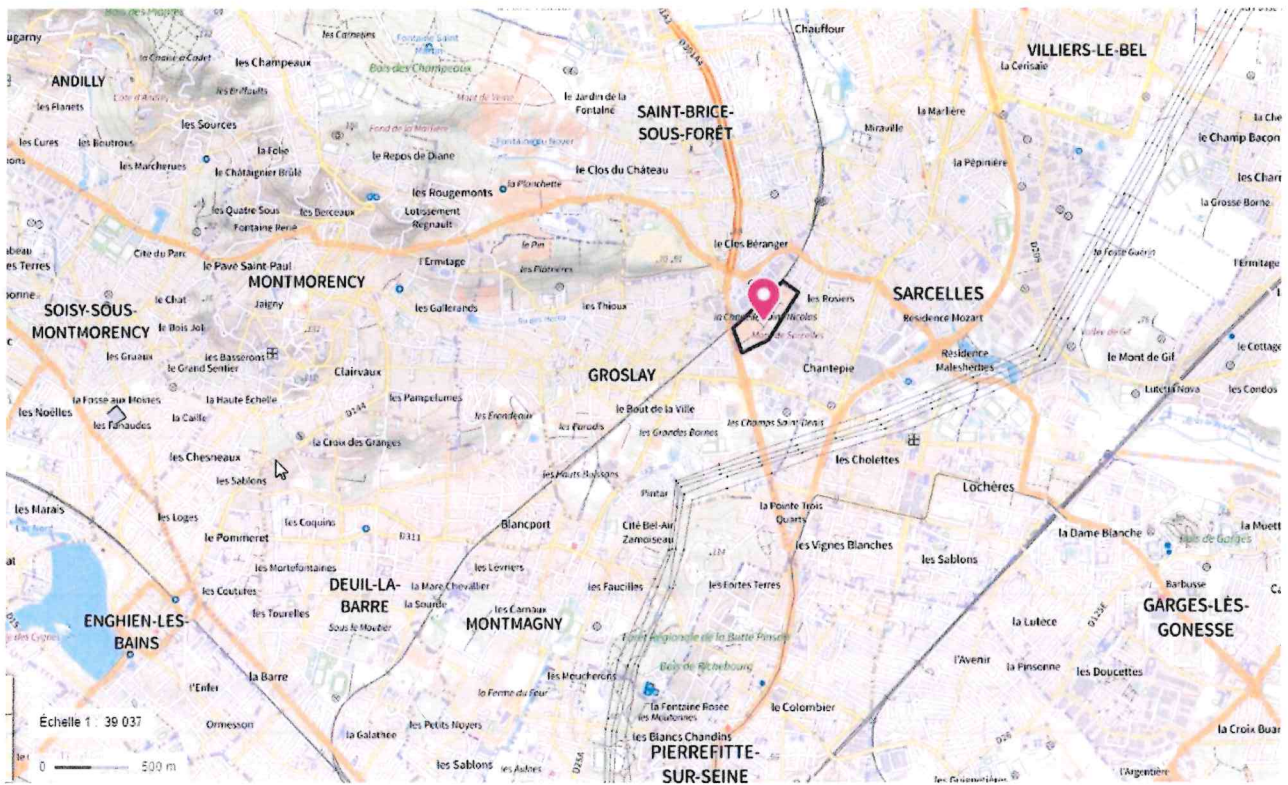
**Reserve foncière localisée sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt
sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Plaine Vallée**

Pièce 2 : Plan de situation

**Bénéficiaire de la DUP :
Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

**Dossier constitué conformément
aux dispositions de l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**

**Juin 2023
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
1, rue de l'Égalité
95230 Soisy sous Montmorency**



**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE
SUR LE SECTEUR DÉNOMMÉ
« LES MONTS DE SARCELLES »**

**Reserve foncière localisée sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt
sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Plaine Vallée**

Pièce 3 : Périmètre de la DUP

**Bénéficiaire de la DUP :
Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

**Dossier constitué conformément
aux dispositions de l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**

**Juin 2023
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
1, rue de l'Égalité
95230 Soisy sous Montmorency**

PLAN PERIMETRAL DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE



LISTING DES 69 PARCELLES LOCALISEES DANS LE PERIMETRE

Section	N°	M ²
B	1	2 728
B	2	2 127
B	3	4 041
B	4	3 188
B	5	1 127
B	6	3 495
B	7	3 495
B	8	500
B	9	360
B	10	300
B	11	350
B	12	123
B	13	342
B	14	1 784
B	15	719
B	16	330
B	17	843
B	18	863
B	19	809
B	20	1 585
B	21	300
B	22	240
B	23	560
B	24	260
B	25	359
B	26	619
B	27	2 223
B	28	343
B	29	900
B	30	1 373
B	31	377
B	32	1 343
B	33	490
B	34	1 318
B	35	3 416
B	36	201
B	37	1 135
B	38	1 097
B	39	340
B	40	1 470
B	41	885
B	42	885

Section	N°	M ²
B	44	427
B	45	140
B	46	800
B	47	6 600
B	48	881
B	49	658
B	50	762
B	51	480
B	52	430
B	53	1 780
B	54	160
B	55	2 905
B	56	1 800
B	57	840
B	58	640
B	59	340
B	60	300
B	61	580
B	62	810
B	63	190
B	64	360
B	65	990
B	66	10 401
B	181	545
B	204	299
B	205	342

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE
SUR LE SECTEUR DÉNOMMÉ
« LES MONTS DE SARCELLES »**

Reserve foncière localisée sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt
sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Plaine Vallée

**Pièce 4 : Estimation sommaire
des dépenses**

**Bénéficiaire de la DUP :
Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

**Dossier constitué conformément
aux dispositions de l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**

**Juin 2023
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
1, rue de l'Égalité
95230 Soisy sous Montmorency**

L'estimation d'un dossier de réserve foncière ne porte que sur le coût des acquisitions à réaliser (article R.112-5 du code de l'expropriation).

Une estimation sommaire et globale a été rendue le 21 octobre 2022 par le Pôle des opérations de production – Division des missions domaniales de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise et vient fixer le coût des acquisitions à réaliser.

L'enveloppe financière pour la maîtrise du foncier nécessaire a ainsi été évaluée à un coût total de 746 484,53 € H.T y compris le remploi, les indemnités, accessoires et les aléas.

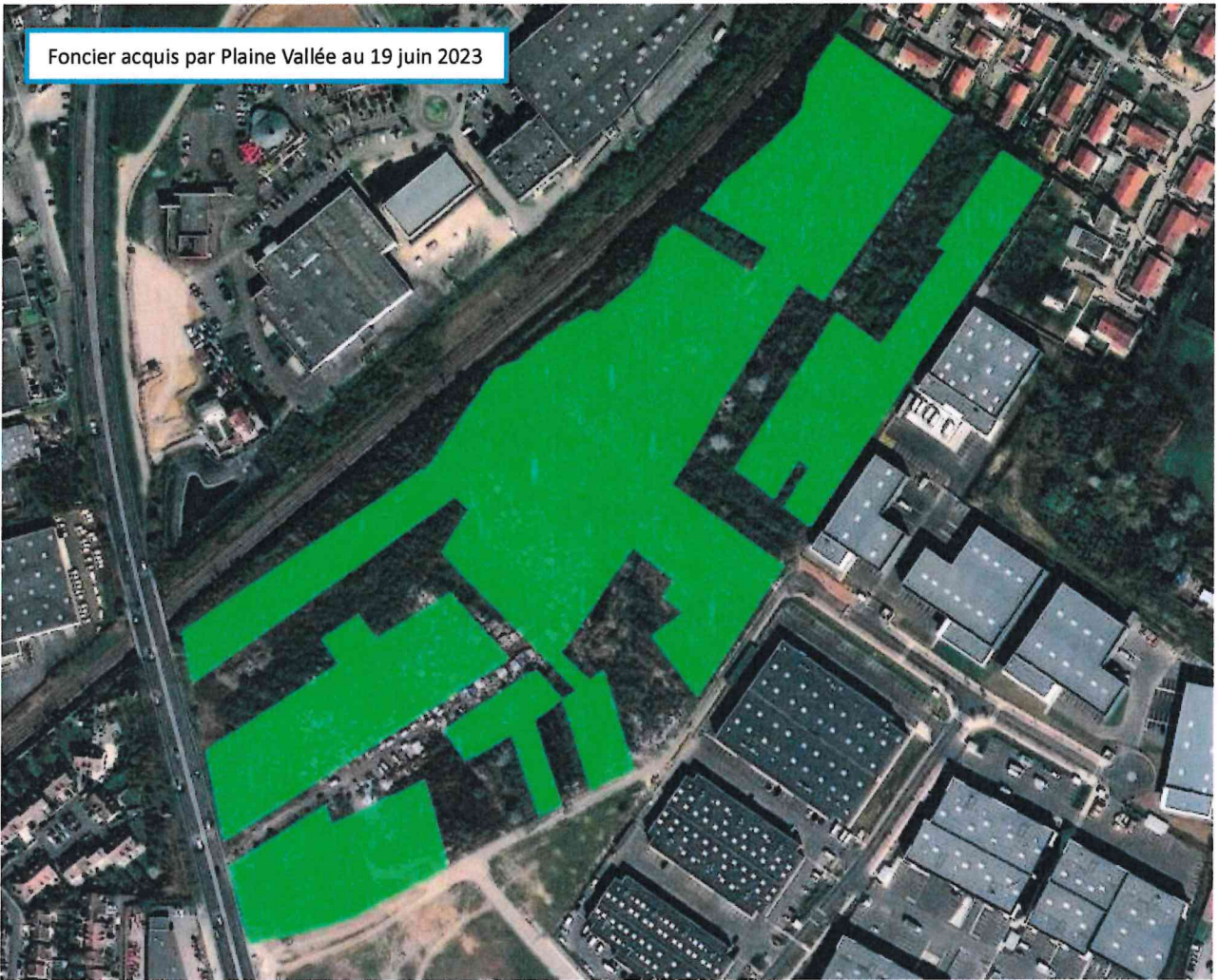
Il convient de préciser que ce montant comprend le coût des acquisitions déjà réalisées et celles restant à réaliser.

Depuis décembre 2022, quatre sessions de signatures ont permis à Plaine Vallée de se rendre, à la date du 19 juin 2023, propriétaire de 58 176 m² (29 parcelles mentionnées ci-après) sur les 84 143 m² (69 parcelles) composant le périmètre.

Section	N°	M ²
B	1	2 728
B	3	4 041
B	4	3 188
B	7	3 495
B	9	360
B	14	1 784
B	17	843
B	18	863
B	19	809
B	25	359
B	27	2 223
B	29	900
B	33	490
B	34	1 318

B	35	3 416
B	37	1 135
B	38	1 097
B	39	340
B	40	1 470
B	41	885
B	42	885
B	47	6 600
B	48	881
B	53	1 780
B	55	2 905
B	56	1 800
B	57	840
B	59	340
B	66	10 401

Foncier acquis par Plaine Vallée au 19 juin 2023



En outre, plusieurs propriétaires ont également formalisé par écrit leur accord pour vendre leurs biens au prix proposé ; de nouvelles signatures sont à prévoir dans l'attente du règlement de plusieurs formalités administratives préalables aux signatures des actes (pouvoirs, attestations de propriété...).

Si bien que les 40 parcelles restant à acquérir, correspondant à 25 967 m², dont le cout est estimé à 234 410,715 € (y compris le remploi, les indemnités, accessoires et les aléas), sont les suivantes :

Section	N°	M ²
B	2	2 127
B	5	1 127
B	6	3 495
B	8	500
B	10	300
B	11	350
B	12	123
B	13	342
B	15	719
B	16	330
B	20	1 585
B	21	300
B	22	240
B	23	560
B	24	260
B	26	619
B	28	343
B	30	1 373
B	31	377
B	32	1 343

B	36	201
B	43	440
B	44	427
B	45	140
B	46	800
B	49	658
B	50	762
B	51	480
B	52	430
B	54	160
B	58	640
B	60	300
B	61	580
B	62	810
B	63	190
B	64	360
B	65	990
B	181	545
B	204	299
B	205	342



**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE
SUR LE SECTEUR DÉNOMMÉ
« LES MONTS DE SARCELLES »**

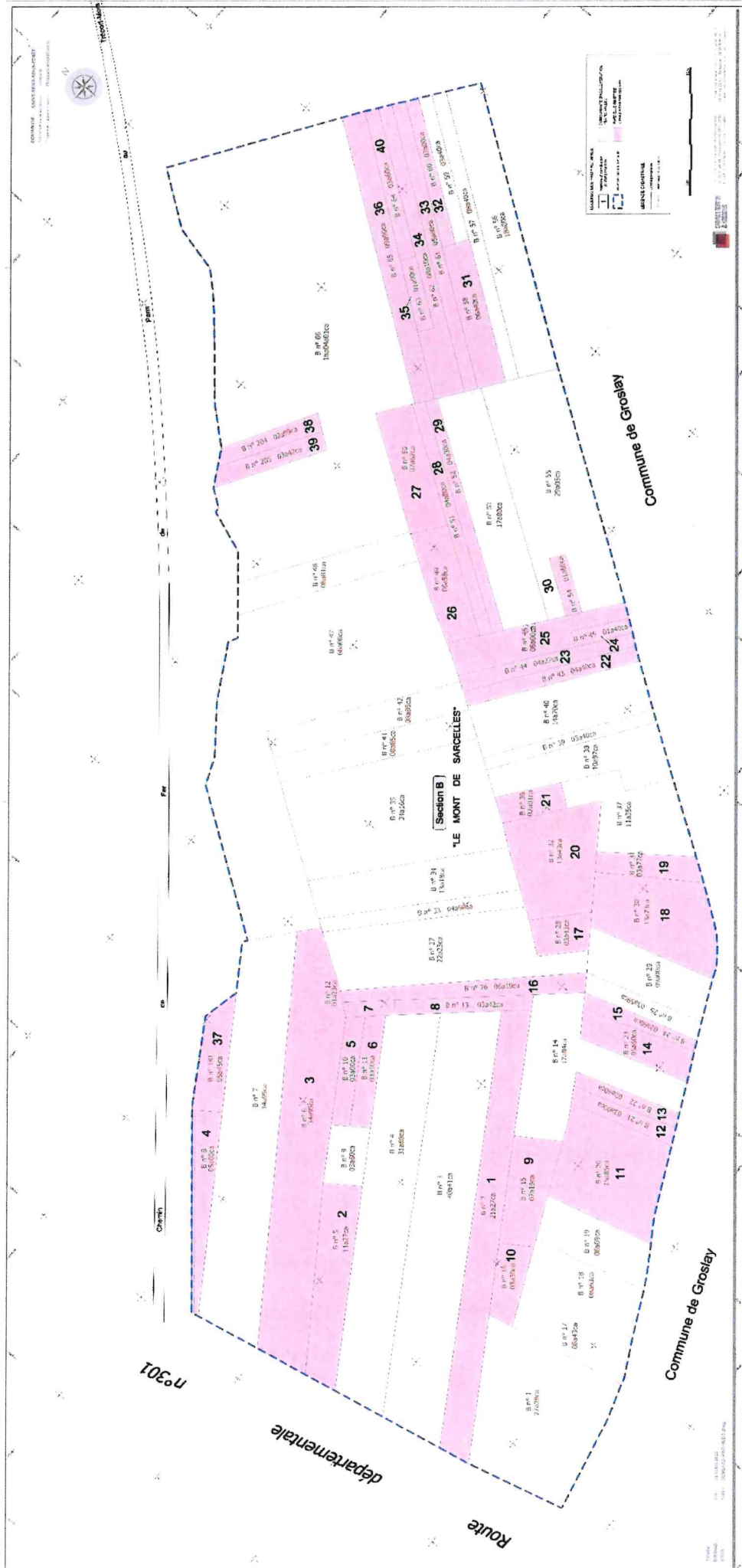
**Reserve foncière localisée sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt
sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Plaine Vallée**

Pièce A : Plan parcellaire

**Bénéficiaire de la DUP :
Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

**Dossier constitué conformément
aux dispositions de l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**

**Juin 2023
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
1, rue de l'Égalité
95230 Soisy sous Montmorency**



**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE**

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE
SUR LE SECTEUR DÉNOMMÉ
« LES MONTS DE SARCELLES »**

Reserve foncière localisée sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt
sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération Plaine Vallée

Pièce B : Etat parcellaire

**Bénéficiaire de la DUP :
Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

**Dossier constitué conformément
aux dispositions de l'article R.112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**

**Juin 2023
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée
1, rue de l'Égalité
95230 Soisy sous Montmorency**

Désignation cadastrale										Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
1	B 2	2127 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 2	2127 m ²	/	/	Indivision BRUSSOT M. Frédéric BRUSSOT 6, rue de la Bassée 95400 ARNOUVILLE Mme Katy BRUSSOT 4is, rue Regnault 95850 MAREIL-EN-FRANCE Mme Magaly BRUSSOT 18, rue du Centre 95330 DOMONT Mme Pascale BRUSSOT 8, rue Carnot 95400 VILLIERS-LE-BEL M. Jean LELUT 14, rue Louis Barthou 60260 LAMORLAYE Mme Maria BRUSSOT DA-ASSUNCAO-ALMEIDA 6, rue de la Bassée 95400 ARNOUVILLE

Désignation cadastrale										Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
2	B 5	1127 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 5	1127 m ²	/	/	Indivision LELUT-ORTUN Mme LELUT Josette 3a, avenue du Roussillon 66140 CANET-EN-ROUSSILLON M. Frédéric ORTUN 29, boulevard Sébastopol 75001 PARIS M. José Félix ORTUN 6, rue de la Gare 77126 CHATENAY-SUR-SEINE Mme Sylvia ORTUN 23, avenue Georges Clémenceau 94360 BRY-SUR-MARNE

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
3	B 6	3495 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 6	3495 m ²	/	/	Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale Indivision LELUT-ORTUN Mme LELUT Josette 3a, avenue du Roussillon 66140 CANET-EN-ROUSSILLON M. Frédéric ORTUN 29, boulevard Sébastopol 75001 PARIS M. José Félix ORTUN 6, rue de la Gare 77126 CHATENAY-SUR-SEINE Mme Sylvia ORTUN 23, avenue Georges Clémenceau 94360 BRY-SUR-MARNE

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
4	B 8	500 m ²	/	Avenue du Général De Gaulle	Lande	B 8	500 m ²	/	/	Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale SCI MARLIN 82, rue de Stalingrad 93200 SAINT-DENIS

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
5	B 10	300 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 10	300 m ²	/	/	Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale M. André PLAIDEAU 10, rue de la Mardelle 45470 TRAINOU

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
6	B 11	350 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 11	350 m ²	/	/	Mme Madeleine DESSAILLY, épouse GAILLET 50, rue de Rome 75008 PARIS

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
7	B 12	123 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 12	123 m ²	/	/	Mme Marie-Claude THEPAUT, épouse JOANNES 17, rue des Mériens95410 GROSLAY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
8	B 13	342 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 13	342 m ²	/	/	Mme Marie-Claude THEPAUT, épouse JOANNES 17, rue des Mériens 95410 GROSLAY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
9	B 15	719 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 15	719 m ²	/	/	Mme Marie-Claude THEPAUT, épouse JOANNES 17, rue des Mériens 95410 GROSLEY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
10	B 16	330 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 16	330 m ²	/	/	Indivision BRUNET M. Daniel BRUNET 4, place de Navarre 95200 SARCELLES (CCAS) Mme Hélène BRUNET 4, place de Navarre 95200 SARCELLES (CCAS) M. Jean BRUNET 4, place de Navarre 95200 SARCELLES (CCAS) Mme Jeanne BRUNET 20, rue de la République 95400 VILLIERS-LE-BEL M. Philippe BRUNET 4, place de Navarre 95200 SARCELLES (CCAS) Mme Rébecca BRUNET 20, rue de la République 95400 VILLIERS-LE-BEL Mme Yvonne BRUNET 2, rue Bertholet 59160 LOMME

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
11	B 20	1585 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 20	1585 m ²	/	/	Mme Marie-Claude THEPAUT, épouse JOANNES 17, rue des Mériens 95410 GROSLEY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
12	B 21	300 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 21	300 m ²	/	/	Indivision BRUSSOT M. Frédéric BRUSSOT 6, rue de la Bassée 95400 ARNOUVILLE Mme Katy BRUSSOT 4is, rue Régnault 95850 MAREIL-EN-FRANCEE Mme Magaly BRUSSOT 18, rue du Centre 95330 DOMONT Mme Pascale BRUSSOT 8, rue Carnot 95400 VILLIERS-LE-BEL M. Jean LELUT 14, rue Louis Barthou 60260 LAMORLAYE Mme Maria BRUSSOT DA-ASSUNCAO-ALMEIDA 6, rue de la Bassée 95400 ARNOUVILLE

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
13	B 22	240 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 22	240 m ²	/	/	Mme Madeleine DESSAILLY, épouse GAILLET 50, rue de Rome 75008 PARIS

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
14	B 23	560 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 23	560 m ²	/	/	Mme Marie-Claude THEPAUT, épouse JOANNES 17, rue des Mériens 95410 GROSLEY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
15	B 24	260 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 24	260 m ²	/	/	Mme Madeleine DESSAILLY, épouse GAILLET 50, rue de Rome 75008 PARIS

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
16	B 26	619 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 26	619 m ²	/	/	Mme Jeannine MARTINET, épouse TRINQUET 1, rue des Capucines (Appartement 6) 60200 COMPIEGNE

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
17	B 28	343 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 28	343 m ²	/	/	Mme Florence GEORGET, épouse ROHRER 5, avenue des Flanets 95580 ANDILLY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
18	B 30	1373 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 30	1373 m ²	/	/	Mme Florence GEORGET, épouse ROHRER 5, avenue des Flanets 95580 ANDILLY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
19	B 31	377 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 31	377 m ²	/	/	Mme Madeleine DESSAILLY, épouse GAILLET 50, rue de Rome 75008 PARIS

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
20	B 32	1343 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 32	1343 m ²	/	/	Mme Florence GEORGET, épouse ROHRER 5, avenue des Flanets 95580 ANDILLY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
21	B 36	201 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 36	201 m ²	/	/	Mme Céline MOREAU 36, rue du Général Leclerc 95410 GROSLEY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
22	B 43	440 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 43	440 m ²	/	/	Mme Madeleine DESSAILLY, épouse GAILLET 50, rue de Rome 75008 PARIS

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
23	B 44	427 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 44	427 m ²	/	/	Mme Marie-Claude THEPAUT, épouse JOANNES 17, rue des Mériens 95410 GROSLEY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
24	B 45	140 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 45	140 m ²	/	/	M. André PLAIDEAU 10, rue de la Mardelle 45470 TRAINOU

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
25	B 46	800 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 46	800 m ²	/	/	Mme Madeleine DESSAILLY, épouse GAILLET 50, rue de Rome 75008 PARIS

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
26	B 49	658 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 49	658 m ²	/	/	Indivision COLLET M. Antoine COLLET 8, allée des Palombes 17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE M. Benoit COLLET 11quater, rue du Canton à Fief Naton 17480 LE CHÂTEAU D'OLERON

Désignation cadastrale									
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise	
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface
27	B 50	762 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 50	762 m ²	/	/
Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale									
Mme Germaine QUENOT, épouse MOYNE Par Me DUNOGUE GAFFIE 23, rue d'Hauteville 75010 PARIS									

Désignation cadastrale									
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise	
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface
28	B 51	480 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 51	480 m ²	/	/
Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale									
Mme Germaine QUENOT, épouse MOYNE Par Me DUNOGUE GAFFIE 23, rue d'Hauteville 75010 PARIS									

Désignation cadastrale									
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise	
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface
29	B 52	430 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 52	430 m ²	/	/
Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale									
Indivision LEOUX M. Dominique LEROUX 8, rue de la République 95570 BOUFFEMONT M. Gérard LEROUX 4, allée de l'Alboni 92410 VILLE D'AVRAY									

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
30	B 54	160 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 54	160 m ²	/	/	Indivision LEOUX M. Dominique LEROUX 8, rue de la République 95570 BOUFFEMONT M. Gérard LEROUX 4, allée de l'Alboni 92410 VILLE D'AVRAY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
31	B 58	640 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 58	640 m ²	/	/	Mme Marie-Claude THEPAUT, épouse JOANNES 17, rue des Mériens 95410 GROSLEY

Désignation cadastrale										
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
32	B 60	300 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 60	300 m ²	/	/	Indivision FOURNIER M. Alain FOURNIER 43, avenue Georges Clémenceau 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET M. André FOURNIER 8, chemin des Clèdes 83340 FLASSANS-SUR-ISOLE Mme Antoinette FOURNIER, épouse JUPIN 12, rue des Mimosas 72160 TUFFE VAL DE LA CHERONNE

Désignation cadastrale								Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale		
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise			Hors emprise	
						Section et N°	Surface		Section et N°	Surface
33	B 61	580 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 61	580 m ²	/	/	M. Adolphe TULEU (Succession M. Guy TULEU) 5, rue Jean Carries 75007 PARIS

Désignation cadastrale								Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale		
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise			Hors emprise	
						Section et N°	Surface		Section et N°	Surface
34	B 62	810 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 62	810 m ²	/	/	Indivision FOURNIER M. Alain FOURNIER 43, avenue Georges Clémenceau 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET M. André FOURNIER 8, chemin des Clèdes 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE Mme Antoinette FOURNIER, épouse JUPIN 12, rue des Mimosas 72160 TUFFE VAL DE LA CHERONNE

Désignation cadastrale										Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
35	B 63	190 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 63	190 m ²	/	/	<i>Indivision FOURNIER</i> M. Alain FOURNIER 43, avenue Georges Clémenceau 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET M. André FOURNIER 8, chemin des Clèdes 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE Mme Antoinette FOURNIER, épouse JUPIN 12, rue des Mimosas 72160 TUFFE VAL DE LA CHERONNE

Désignation cadastrale										Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
36	B 65	990 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Lande	B 65	990 m ²	/	/	SCI SURESNES M. Bruno SAPIN 174, rue Crequi 69422 LYON CEDEX 03

Désignation cadastrale										Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise		
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface	
37	B 181	545 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Verger	B 181	545 m ²	/	/	M. Joseph PAWLINA 8, rue du Docteur Roux 95330 DOMONT

Désignation cadastrale									
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise	
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface
38	B 204	299 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 204	299 m ²	/	/

Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
Mme Michèle GERARD
1, rue des Moulins (Bâtiment A1 - 1er étage - App. Droite)
95160 MONTMORENCY

Désignation cadastrale									
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise	
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface
39	B 205	342 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 205	342 m ²	/	/

Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
Mme Madeleine DESSAILLY, épouse GAILLET
50, rue de Rome
75008 PARIS

Désignation cadastrale									
N° de plan	Section et N°	Surface	Lot(s) de copropriété	Adresse	Nature	Emprise		Hors emprise	
						Section et N°	Surface	Section et N°	Surface
40	B 64	360 m ²	/	Lieudit "Le Mont de Sarcelles"	Vergers	B 64	360 m ²	/	/

Propriétaires inscrits à la matrice cadastrale
Indivision FOURNIER
M. Alain FOURNIER
43, avenue Georges Clémenceau 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET
M. André FOURNIER
8, chemin des Clèdes 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
Mme Antoinette FOURNIER, épouse JUPIN
12, rue des Mimosas 72160 TUFFE VAL DE LA CHERONNE

